BULLETIN D'INSCRIPTION

L'inscription ne sera effective qu'après réception du bulletin d'inscription dûment rempli et retourner à l'adresse suivante :
Secrétariat de l'AFCOR - Angélique FOURNIGAULT - BP 23266 - 72003 LE MANS CEDEX 1
N° SIRET 494 216 708 00029 / N° DIRECCTE 11 75 44595 75
☎ 06.49.72.74.04 e-mail : secretariat@afcor.fr

FORMATION : PRINTEMPS 2027 « Le Cancer de la Prostate »

Dates : du Vendredi 12 au dimanche 14 mars 2027

Inscription avant le 30 janvier 2027 selon les disponibilités

Lieu : **Domaine de Béhoust (**1 rue du Nid de Geai 78910 Béhoust.**)**
Frais d'inscription : **1450€**

PARTICIPANT (toutes les mentions sont obligatoires):

Statut * : ☐ Salarié ☐ Libéral Titre : ☐ Docteur ☐ Professeur
Nom **Prénom**
☎ : **E-mail * :**
N°ADELI/RPPS * :
Adresse Professionnelle :
Service :
Besoin spécifique en matière de handicap : ☐ non ☐ oui : merci de nous contacter

REGLEMENT DE PRISE EN CHARGE/ D'INSCRIPTION

☐ **A titre personnel*** (formation financée par le participant)
Adresse personnelle ……
chèque libellé à l'AFCOR, à joindre à votre bulletin d'inscription ☐ souhaite réaliser un virement ☐

☐ **Au titre du DPC** *: (Les libéraux s'inscrivant sur www.agencedpc.fr, doivent envoyer le chèque qui sert d'acompte et nous rembourserons la part que ANDPC nous versera après le contrôle de la session) **Référence Action DPC A VENIR**

☐ **Au titre de la participation des employeurs à la formation professionnelle continue***
Besoin d'une convention* ☐ oui ☐ non
Nom et Prénom du Responsable de la Formation Continue :
Adresse à laquelle devront être envoyés : convention, facture, courriers divers :
.....
..... CP Ville.....
- **préciser <u>adresse mail*</u>** du service destinataire ……

ANNULATION

Les frais d'inscription comprennent l'accès au séminaire, la documentation, l'atelier de contourage, deux nuitées et repas mentionnés au programme et les frais dossier (30€).
Le début de la formation s'étend le soir du premier jour et la fin de la formation en fin de matinée du dernier jour.
Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si les circonstances les y obligent.
Toute annulation doit être communiquée par écrit.
En cas de dédit du participant après la communication des codes d'accès au contourage (mars), l'AFCOR facturera une indemnité de 20% du prix de la formation + Frais dossier. 30 jours avant le début de la formation ou en cas d'abandon en cours de formation, celle-ci sera facturée dans sa totalité.
L'AFCOR se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de participants, de maladie de ses intervenants, grèves ou conflits sociaux internes ou externes à l'AFCOR…) sans dédommagements, ni pénalités au client.

Je soussigné(e) accepte les modalités d'inscription
Date et signature

* Validez d'une croix la ligne correspondante
** Mention obligatoire